

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2472

présenté par  
M. Juvin

-----

**ARTICLE 36 QUATER**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« telles que mentionnées dans le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral »

les mots :

« , désignées en application de l'article L. 321-15 du code de l'environnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.